



L'AUDITION MÉLANIE

L'audition Mélanie

L'audition Mélanie, du nom de la première petite fille à en avoir bénéficié est une procédure adaptée pour pouvoir entendre les mineurs victimes. Les enquêteurs sont alors en tenue civile pour ne pas impressionner l'enfant. Ils auditionnent le mineur dans une salle dédiée à cela, une salle au décor d'une chambre d'enfant avec de nombreux jouets. On y trouve notamment des poupées ou puzzles anatomiques afin que l'enfant puisse indiquer et nommer les parties du corps pour s'assurer qu'il les connaît. Ils peuvent aussi servir à montrer les actes qu'ils sont subis, c'est souvent plus facile par le jeu que par la parole surtout pour les plus petits.

De plus ces salles sont équipées de caméra de vidéo surveillance ainsi que de micros, l'audition est alors filmée ce qui évitera à l'enfant de devoir répéter et donc de revivre sans cesse le traumatisme. Ce dispositif permet aussi à un pédopsychiatre de se tenir dans une salle de contrôle près de la salle d'audition et de surveiller et interpréter le comportement de l'enfant. Cependant, il est à noter que très peu d'auditions sont réalisées en présence de tels experts ce qui est à déplorer puisque cela pourrait grandement aider à comprendre au mieux les différents comportements de l'enfant.

La salle Mélanie se veut être un espace sécurisant où les échanges sont transparents, francs et sincères tant de la part de l'enfant que de l'enquêteur. En effet, le climat de confiance doit être instauré afin que l'enfant puisse parler et se livrer.

De plus, les enquêteurs reçoivent une formation pour recueillir la parole de l'enfant puisqu'ils ne doivent pas induire la réponse de l'enfant, leurs questions doivent être le plus neutre possible afin de ne pas l'influencer. De plus, ils doivent utiliser un vocabulaire accessible à l'enfant selon son âge, ils privilégient donc des questions courtes et des mots simples.